n° 111 / Octobre - Novembre 2008

# l'enseignant des Yvelines

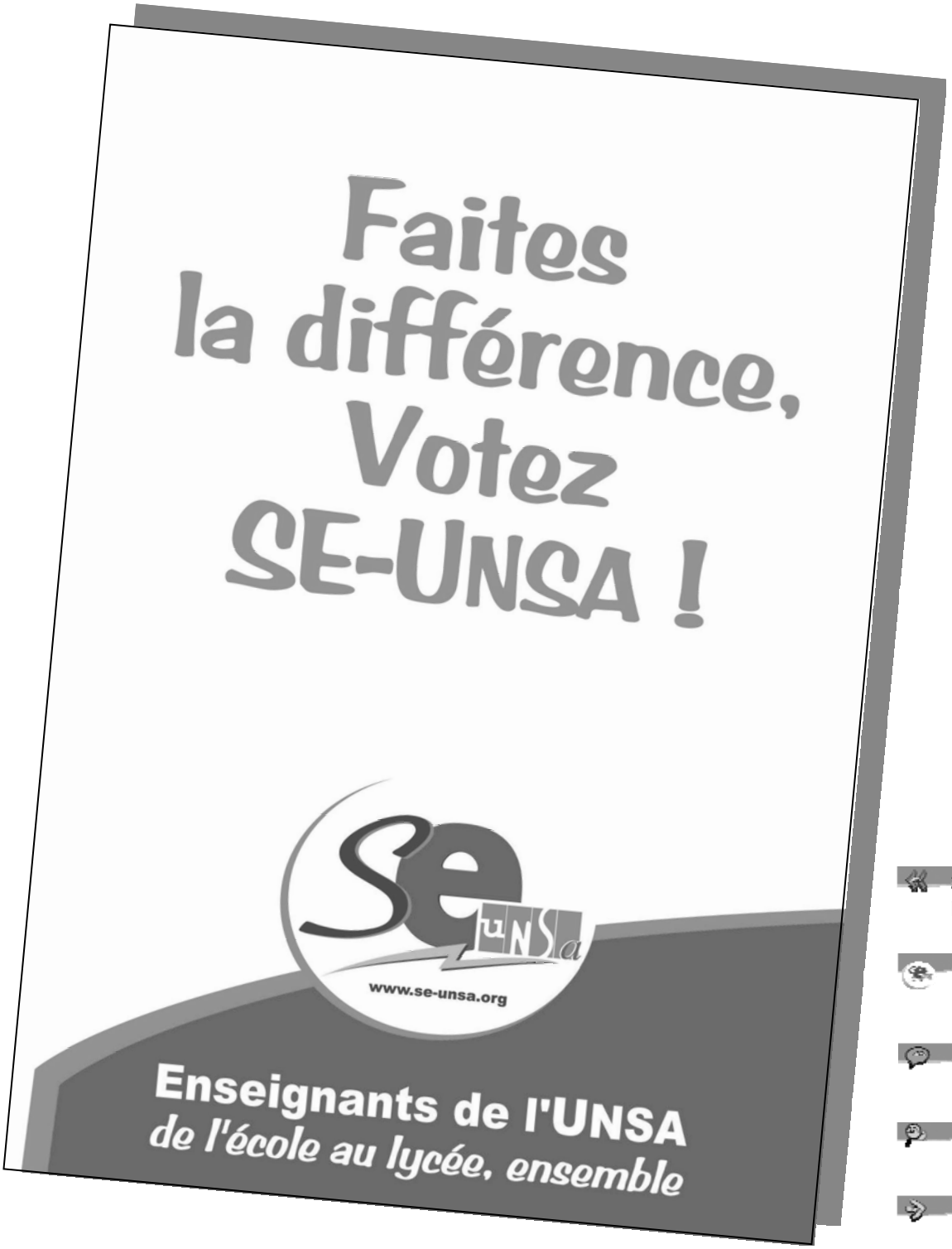


## SOMMAIRE

2 : L'édito / Des élections pour quoi faire ?

3 : les listes du SE-UNSA

4 à 6 : le SE-UNSA, un syndicat qui avance

7 : élections, mode d'emploi

8 : formation directeurs

Section départementale des Yvelines
BP 28, 78041 Guyancourt CEDEX
Tel : 01 39 44 95 25 Fax : 01 39 44 97 76
Mél. : 78@se-unsa.org Web : http://sections.se-unsa.org/78/

# L'édito

## Faites la différence, votez et faites voter SE-UNSA !

**LE 2 DÉCEMBRE 2008, et dès à présent par correspondance**, les enseignants doivent désigner leurs représentants dans les instances paritaires. Le scrutin est déterminant car il établit la représentativité de chaque syndicat pour les 3 années à venir. Au vu des résultats de 2005, **vous avez été nombreux à penser que nous offrons une véritable alternative syndicale.**

### Pourquoi affirmons-nous que notre syndicalisme est différent ?

Nous ne sommes pas enfermés dans des dogmes et des postures stériles. **Nous savons dialoguer, négocier, dans le but d'obtenir des avancées pour les enseignants.** Nous pensons qu'il est absurde de dire non par principe. Ce n'est pas pour autant que nous disons systématiquement oui : nous savons nous opposer lorsque cela est nécessaire, lorsque notre administration a des poussées autoritaristes par exemple.

**Nous sommes adeptes du parler vrai.** Nous n'affirmons pas publiquement des choses tout en faisant secrètement le contraire. Nous pensons que la démagogie n'est pas la bonne méthode de communication. Nous privilégions le « cartes sur table », plutôt que le double langage.

Nous avons des propositions claires et cohérentes pour l'école de demain. **Nous sommes porteurs d'un projet global pour tous les enseignants, de la maternelle au lycée.**

**Donnez-lui un bon coup de bulletin**

**Nous avons la volonté d'assumer nos responsabilités syndicales** en réaction aux mesures éducatives rétrogrades imposées au pas de charge et sans concertation par le ministère : le SE-UNSA revendique un budget pour faire face à la hausse prévue des effectifs au lieu de supprimer 5 500 postes en 2009; le SE-UNSA refuse la suppression de 3 000 postes de RASED et, à terme, leur disparition; le SE-UNSA est en désaccord total avec la remise en cause de la scolarisation en maternelle...

**Enfin, au SE-UNSA, nous avons un vrai bilan depuis les trois dernières années au cours desquelles nous avons engrangé de réelles avancées.** Tout le monde ne peut se targuer d'un pareil résultat...

Le 2 décembre dans les sections de vote, et avant pour les votes par correspondance, nous comptons sur vous pour faire évoluer le syndicalisme.

**Faites la différence, votez et faites voter SE-UNSA !**

**Marcel DUPUY**
**Guyancourt, le 10 novembre 2008**

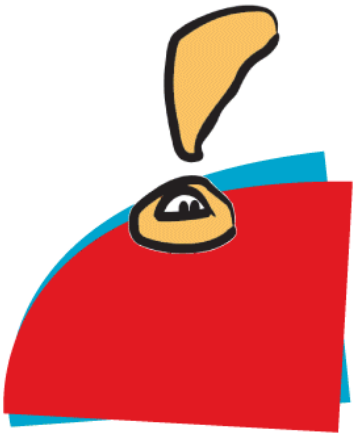

## Des élections pour quoi faire ?

**> VOTER aux élections professionnelles,** c'est désigner vos délégués du personnel. Ceux-ci sont aussi nombreux que les représentants de l'administration dans les commissions, ainsi qualifiées de « paritaires » (Commission Administrative Paritaire). Vos élus du SE-UNSA y contrôlent les décisions prises par l'administration, ayant trait à votre carrière : avancement, mouvement, listes d'aptitude, congés de formation, mesures disciplinaires, etc...

Les voix obtenues par chaque syndicat sont agglomérées pour fonder la représentation dans les comités techniques paritaires (CTP), compétents sur tous les problèmes qui concernent l'organisation des services et le recrutement des personnels, la carte scolaire...

Enfin, chaque voix compte aussi pour obtenir les décharges qui permettent au Syndicat de réaliser tout le travail militant nécessaire à la défense de la profession. De là découle sans doute l'intérêt pour certains de présenter des listes aux élections après s'être fait oublier pendant trois ans. Ce n'est pas notre cas. L'appréciation du travail, réalisé grâce à ce temps dégagé, est aussi un critère de choix pour ces élections. Le SE-UNSA le revendique dans l'intérêt de tous les personnels.

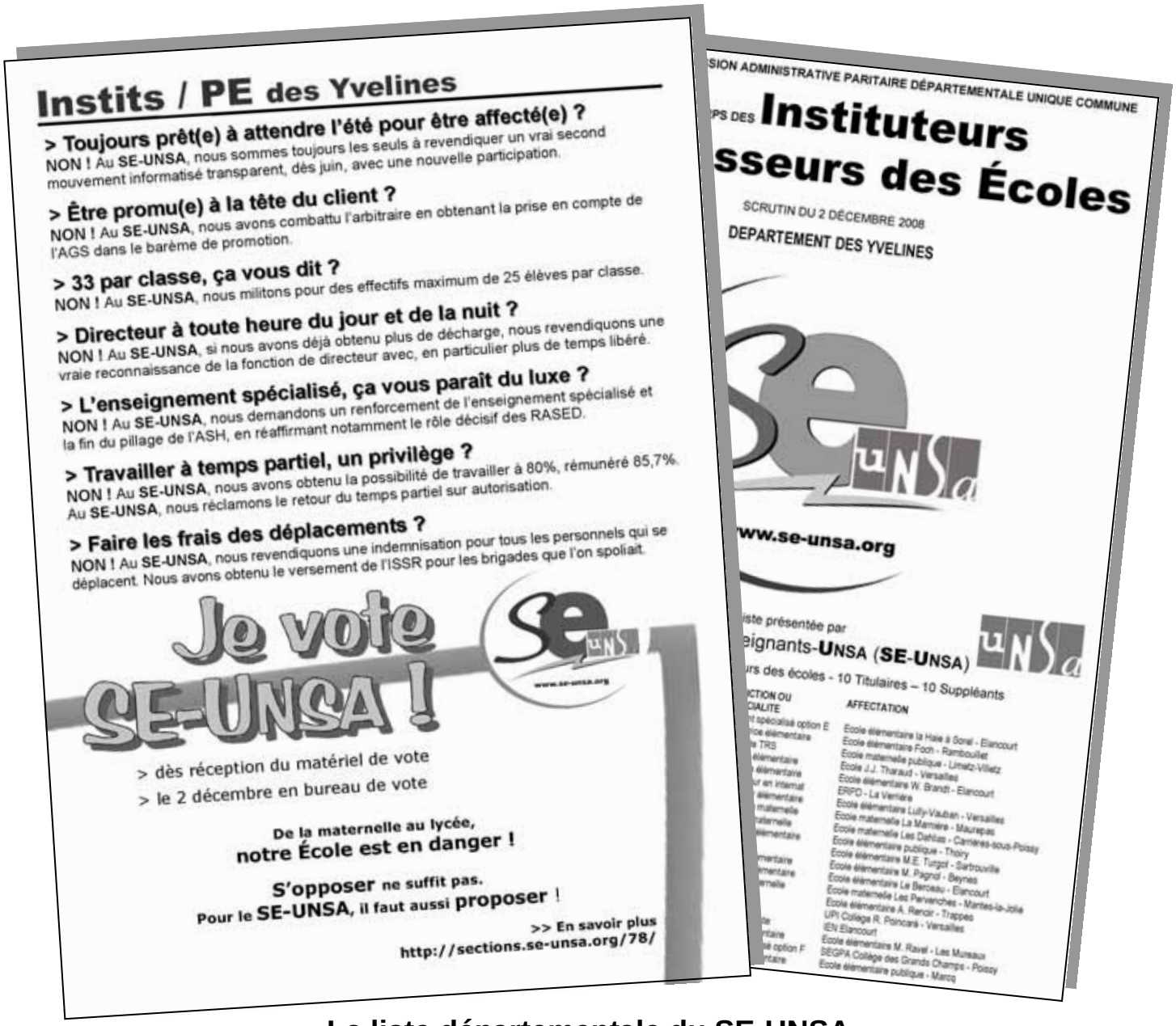
Instits / PE des Yvelines
> Toujours prêt(e) à attendre l'été pour être affecté(e) ?
NON ! Au SE-UNSA, nous sommes toujours les seuls à revendiquer un vrai second mouvement informatisé transparent, dès juin, avec une nouvelle participation.
> Être promu(e) à la tête du client ?
NON ! Au SE-UNSA, nous avons combattu l'arbitraire en obtenant la prise en compte de l'AGS dans le barème de promotion.
> 33 par classe, ça vous dit ?
NON ! Au SE-UNSA, nous militons pour des effectifs maximum de 25 élèves par classe.
> Directeur à toute heure du jour et de la nuit ?
NON ! Au SE-UNSA, si nous avons déjà obtenu plus de décharge, nous revendiquons une vraie reconnaissance de la fonction de directeur avec, en particulier plus de temps libéré.
> L'enseignement spécialisé, ça vous paraît du luxe ?
NON ! Au SE-UNSA, nous demandons un renforcement de l'enseignement spécialisé et la fin du pillage de l'ASH, en réaffirmant notamment le rôle décisif des RASED.
> Travailler à temps partiel, un privilège ?
NON ! Au SE-UNSA, nous avons obtenu la possibilité de travailler à 80%, rémunéré 85,7%.
Au SE-UNSA, nous réclamons le retour du temps partiel sur autorisation.
> Faire les frais des déplacements ?
NON ! Au SE-UNSA, nous revendiquons une indemnisation pour tous les personnels qui se déplacent. Nous avons obtenu le versement de l'ISSR pour les brigades que l'on spoliait.
Je vote SE-UNSA !
> dès réception du matériel de vote
> le 2 décembre en bureau de vote
De la maternelle au lycée,
notre École est en danger !
S'opposer ne suffit pas.
Pour le SE-UNSA, il faut aussi proposer !
>> En savoir plus
http://sections.se-unsa.org/78/
SION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DÉPARTEMENTALE UNIQUE COMMUNE
PS DES Instituteurs
sseurs des Écoles
SCRUTIN DU 2 DÉCEMBRE 2008
DEPARTEMENT DES YVELINES
www.se-unsa.org
iste présentée par
eignants-UNSA (SE-UNSA)
urs des écoles - 10 Titulaires – 10 Suppléants
AFFECTATION

## La liste départementale du SE-UNSA

| | | | |
|---|---|---|---|
| **DUPUY** | Marcel | Adj spé opt E | Ec élém la Haie à Sorel - Elancourt |
| **BOURCIER** | Emeline | Dir élém | Ec élém Foch - Rambouillet |
| **BOCQUIAULT-BOULAY** | Stéphanie | TRS | Ec mat - Limetz-Villetz |
| **DESMAISON** | Guillaume | Adj élém | Ec J.J. Tharaud - Versailles |
| **GUELGUELIAN** | Martine | Adj élém | Ec élém W. Brandt - Elancourt |
| **MORTON** | François | Educ internat | ERPD - La Verrière |
| **LE FLOCH** | Jean-Paul | Dir élém | Ec élém Lully-Vauban - Versailles |
| **DESMAISONS** | Catherine | Dir mat | Ec mat La Marnière - Maurepas |
| **AOUN-BOUDOT** | Carine | Adj mat | Ec mat Les Dahlias - Carrières-ss-Poissy |
| **MARTIN-THIMOLEON** | Laurence | Dir élém | Ec élém - Thoiry |
| **ROUSSET** | Serge | Adj | Ec élém M.E. Turgot - Sartrouville |
| **CARGNEL** | Véronique | Adj élém | Ec élém M. Pagnol - Beynes |
| **SANCHEZ** | Franck | Dir élém | Ec élém Le Berceau - Elancourt |
| **LANGOUËT** | Bénédicte | Adj mat | Ec mat Les Pervenches - Mantes-la-Jolie |
| **LE GOFF** | Karine | BDM | Ec élém A. Renoir - Trappes |
| **PERRAUDEAU** | Catherine | Adj | UPI Col R. Poincaré - Versailles |
| **PEYRET** | Nicole | CPC | IEN Elancourt |
| **PETIT** | Brigitte | Adj élém | Ec élém M. Ravel - Les Mureaux |
| **BIRSTER** | Florian | Adj spé opt F | SEGPA Col des Grands Champs - Poissy |
| **SOUIN** | Pierre | Dir élém | Ec élém - Marcq |

**Et n'oubliez pas également de voter et faire voter pour la liste nationale du SE-UNSA menée par Stéphanie VALMAGGIA-DESMAISON !**

# Pourquoi Je vote SE-UNSA ?

## Parce que nous, au SE-UNSA, on agit et on a un vrai bilan depuis 3 ans !

## ... sur la direction d'école

Après que le SE-UNSA ait obtenu un diagnostic partagé Ministère/syndicats sur l'évolution des missions des directeurs, des négociations sur la direction et le fonctionnement de l'école s'ouvrent en 2006. L'objectif est de parvenir à un protocole d'accord que seul le SE-UNSA signe en mai 2006 pour acter de réelles avancées pour les directeurs.

### Du temps de décharge

- l'extension du régime de décharge d'enseignement d'une journée par semaine aux directeurs des écoles de 4 classes.
- l'assise réglementaire des décharges de 5 classes (jusqu'alors simple engagement du Ministère entre le SE-UNSA et le Sgen-CFDT)
- l'attribution d'un régime de décharges bonifiées pour les directeurs des écoles des réseaux « ambition réussite ».
- l'attribution d'une décharge de « rentrée scolaire », de deux jours fractionnables, à tous les directeurs d'école non déchargés, dans les quinze jours qui suivent la rentrée.
- l'attribution de décharge dans le cadre des 60h d'aide personnalisée

### De l'aide au fonctionnement

- l'assistance dans l'accomplissement de tâches matérielles et d'accueil, liés au fonctionnement de l'école. Le SE-UNSA a obtenu le maintien du dispositif d'aide (même s'il condamne la précarité des contrats) jusqu'en septembre 2009 minimum.
- le vade-mecum juridique en ligne du directeur qui précise notamment les responsabilités, obligations et compétences des directeurs d'écoles

### Une revalorisation financière

- l'Indemnité de sujétion spéciale a été augmentée d'abord de 20% pour tous les directeurs, puis dans le cadre du comité de suivi du protocole d'accord sur la direction d'école signé par notre seul syndicat, elle est accrue de la même somme, soit une augmentation globale de 40 %.
- en raison de la surcharge de travail liée à la mise en place de l'aide personnalisée, le SE-UNSA obtient une nouvelle augmentation de l'ISS directeurs. Le SE-UNSA a obtenu qu'elle soit effective dès une classe

### Une formation efficace

- Le SE-UNSA 78 propose avec succès tous les ans une journée de préparation à l'entretien pour la liste d'aptitude de direction d'école. Ce sont 92 collègues qui ont suivi cette formation depuis 3 ans, pour un taux de réussite à l'entretien de plus de 94,5%. Au total (depuis 14 ans), près de 450 collègues ont bénéficié de notre aide.

## ... sur l'avancement

- Le SE-UNSA 78 a obtenu que l'ancienneté générale des services (AGS) soit prise en compte dans le barème des promotions, conformément à la législation.

Pourquoi ? Pour plus d'équité et moins d'arbitraire en abandonnant un système basé sur la seule notation et appréciation de l'IEN

## ... sur la hors classe

- Après avoir identifié de réelles possibilités financières, le SE-UNSA a revendiqué l'augmentation des ratios d'accès aux hors-classes. Le ministre nous a répondu favorablement et a accordé une hausse de ratio hors-classe pour le corps des PE de 1,15% à 1,60% soit une augmentation de 770 possibilités de passage à la hors classe au niveau national.
- Dans les Yvelines, le nombre de PE accédant à la hors classe est donc passé de 49 à 70.

# ... sur le temps partiel

Grâce à l'implication et l'opiniâtreté du seul SE-UNSA dans ce dossier, la possibilité de travail à 80% rémunéré à 85,7 % est aujourd'hui effective dans les Yvelines. Reste à gagner le retour du mi-temps sur autorisation !

Reprendre à temps plein aux 3 ans de l'enfant, en cours d'année, c'est maintenant possible grâce au SE-UNSA : suite à un recours perdu par un autre syndicat, le SE-UNSA s'est engouffré dans la brèche juridique pour que les collègues puissent choisir entre une reprise à temps plein (pour ne rien perdre sur sa retraite) ou un maintien de leur quotité jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Bref, un vrai choix pour les collègues !

# ... sur les 108 heures

Le Ministre a annonce unilatéralement la suppression du samedi matin pour les élèves mais le maintien du service des enseignants à 27h dont 2h pour le soutien. Et tous les enseignants, quelle que soit leur fonction, devaient s'y coller et se ranger derrière l'organisation de l'IA. Face à un gouvernement peu axé sur la poésie, au SE-UNSA, nous n'avons pas hésité : pas de champ libre pour le Ministre ! Nous nous sommes donc battus et avons présenté nos contre-propositions. Au bout des discussions, le SE-UNSA a décidé de signer le relevé de conclusions définitif. Mais pourquoi ?

**Ce à quoi vous avez échappé grâce au SE-UNSA**

- à une nouvelle «usine à gaz» : le SE-UNSA a défendu l'appui sur l'existant, PPRE et équipe éducative,
- à une réquisition des enseignants de maternelle, envoyés autoritairement pour intervenir en élémentaire ;
- à l'accompagnement éducatif inscrit dans le service. Le ministère aurait imposé à tous ce dispositif sans le payer en heures sup' : un vrai travailler plus pour … ne rien gagner voire y perdre (garde des enfants …)
- à l'obligation d'effectuer gratuitement des études dirigées sur votre temps de service, soit autant d'argent perdu pour ceux d'entre nous qui assurons des études surveillées !

**Ce que le SE-UNSA a obtenu**

- une augmentation de 30 %, dans le temps de service, du volet horaire pour le travail en équipe, en intégrant enfin le suivi des projets personnalisés de scolarisation des enfants en situation de handicap ;
- une augmentation de 50%, dans le temps de service, du volet horaire de formation, acquis précieux dans le contexte budgétaire réduisant à peau de chagrin l'offre de formation ;
- la reconnaissance des compétences professionnelles des équipes enseignantes pour le repérage des difficultés des élèves : l'IEN doit statuer sur leur proposition et pas imposer un fonctionnement a priori ;
- la reconnaissance de la nécessité d'un temps de préparation, pris sur le temps de service (et pas sur le temps personnel) pour organiser les 60h d'aide personnalisée. Le SE-UNSA et le Sgen ont obtenu que ce temps soit supérieur aux 6h préconisées
- la reconnaissance de la spécificité d'intervention des Rased qui dispensent une aide spécialisée et pas une aide personnalisée ;
- du temps et une indemnité pour les directeurs
- dans les Yvelines, le report à octobre de la remise du projet d'école au lieu de début juin

**Ce que le SE-UNSA vous a proposé**

- un suivi constant, en toute transparence, des discussions ;
- un projet de mise en place de ce nouveau dispositif

Je vote SE-UNSA !

# ... sur les déplacements

Vous avez envie de payer pour travailler ? Nous, non !

L'IA avait trouvé une bonne solution pour faire des économies : changer l'affectation des brigades ! Ainsi, plus d'indemnité (ISSR) à verser puisque les remplaçants ne se déplacent plus. Suite à de multiples interventions du SE-UNSA, l'IA a mis fin à ce procédé, rétablissant ainsi les collègues dans leur bon droit.

Le SE-UNSA réclame l'indemnisation, sous conditions telles que prévues par la loi, de chaque déplacement professionnel (stage, mission itinérante…)

www.se-unsa.org

# Et on pourrait aussi vous parler...

**... des changements de départements :** que mettre à l'actif du seul SE-UNSA ? Entre autres, la prise en compte de la résidence de l'enfant, de l'échelon au 31 décembre au lieu du 1er septembre (pensons aux instituteurs), la participation des permutants au 1er mouvement, la fin de la mesure pénalisante pour la région parisienne (à savoir une séparation non effective systématique), une aide personnalisée… Le SE-UNSA milite pour une meilleure mobilité géographique des enseignants.

**... des IUFM et de la formation :** n'est ce pas étonnant de voir certains défendre becs et ongles (ou plutôt à corps et à cris) les IUFM quand ils les avaient tant décriés à leur création ? Au SE-UNSA, nous avons toujours milité pour des IUFM forts, lieu de formation commun à tous les enseignants !

**... de base élèves :** le SE-UNSA a fait retirer de base élèves tous les champs qui portaient atteinte au respect des droits et des libertés individuelles (nationalité, origine raciale…) et a obtenu un arrêté ministériel.

**... de la maternelle :** aujourd'hui simple variable d'ajustement en terme de poste, le SE-UNSA défend la spécificité de la maternelle et revendique depuis toujours une scolarisation obligatoire dès 3 ans, ainsi que des réelles possibilités d'accueil des 2 ans.

**... des prestations sociales :** devinez qui a négocié le CESU (chèque emploi service universel) garde d'enfant ?

**... de la laïcité :** le SE-UNSA est le seul syndicat, au sein du CNAL, a avoir déposé un recours en conseil d'État pour faire annuler le cadeau fait au privé (paiement obligatoire par les municipalités en cas de scolarisation d'un enfant dans un établissement privé).

**...et de bien d'autres sujets encore !**

## Question de méthode syndicale...

Réformiste et pragmatique, le SE-UNSA engrange, par la négociation, toutes les avancées dès lors qu'elles apportent un vrai plus à la profession quand d'autres syndicats sont atteints par le syndrome du coucou…

### Le syndrome du coucou ?

Connaissez-vous le coucou ? C'est un oiseau qui se manifeste souvent au printemps. Le coucou a deux particularités qu'il décline en deux temps.
En vol, il ressemble à l'épervier. Il n'en a ni les qualités, ni la puissance mais il donne l'illusion d'appartenir à la catégorie des rapaces. **Première étape : il fait peur**.

Puis, le coucou pond son unique œuf (oui un seul œuf, faut quand même pas trop lui en demander !) dans le nid des autres oiseaux qu'il a effrayés. **Seconde étape, il récupère** le résultat du travail produit par d'autres.

Il ne fait rien, il observe et espère bien que, après avoir été couvé, son oisillon sera également nourri par ceux qu'il a déjà spoliés de leur nid. Bref, le coucou, si reconnaissable par son chant des sous-bois est un gentil parasite.

Pour ceux qui croient que le coucou est une espèce en voie de disparition, rassurons les, cette espèce est chez nous particulièrement vivace...

**Pour moi c'est l'UNSA**

# C'est décidé, Je vote SE-UNSA !

# Les modalités de vote

**Deux matériels de vote : un bleu ( CAPD : départemental) et un blanc (CAPN : national).**

**N'oubliez pas de voter et faire voter SE-UNSA dans ces 2 cas !**

## Votent dans leur école, le 2 décembre :

Les instituteurs et les PE des écoles de plus de huit classes et des ERPD
Le scrutin se déroulera publiquement de 9 heures à 15 heures. Il pourra être clos avant 15 heures si tous les électeurs inscrits à la section ont participé au vote.

N'oubliez pas **d'émarger** les deux procès verbaux, un pour la **CAPN** et un pour la **CAPD**

## Votent par correspondance, dès réception du matériel :

Les instituteurs et les PE :
- des écoles de 7 classes et moins ;
- en congé administratif, en congé parental ou en congé de présence parentale, en CLD, en CLM, en congé de formation professionnelle, en stage long ;
- titulaires-remplaçants ZIL , BD ;
- en réadaptation ou réemploi ;
- personnels des RASED;
- maîtres-formateurs n'exerçant pas dans une école;
- exerçant dans les collèges ;
- en fonction dans les IUFM;
- détachés ou mis à disposition.

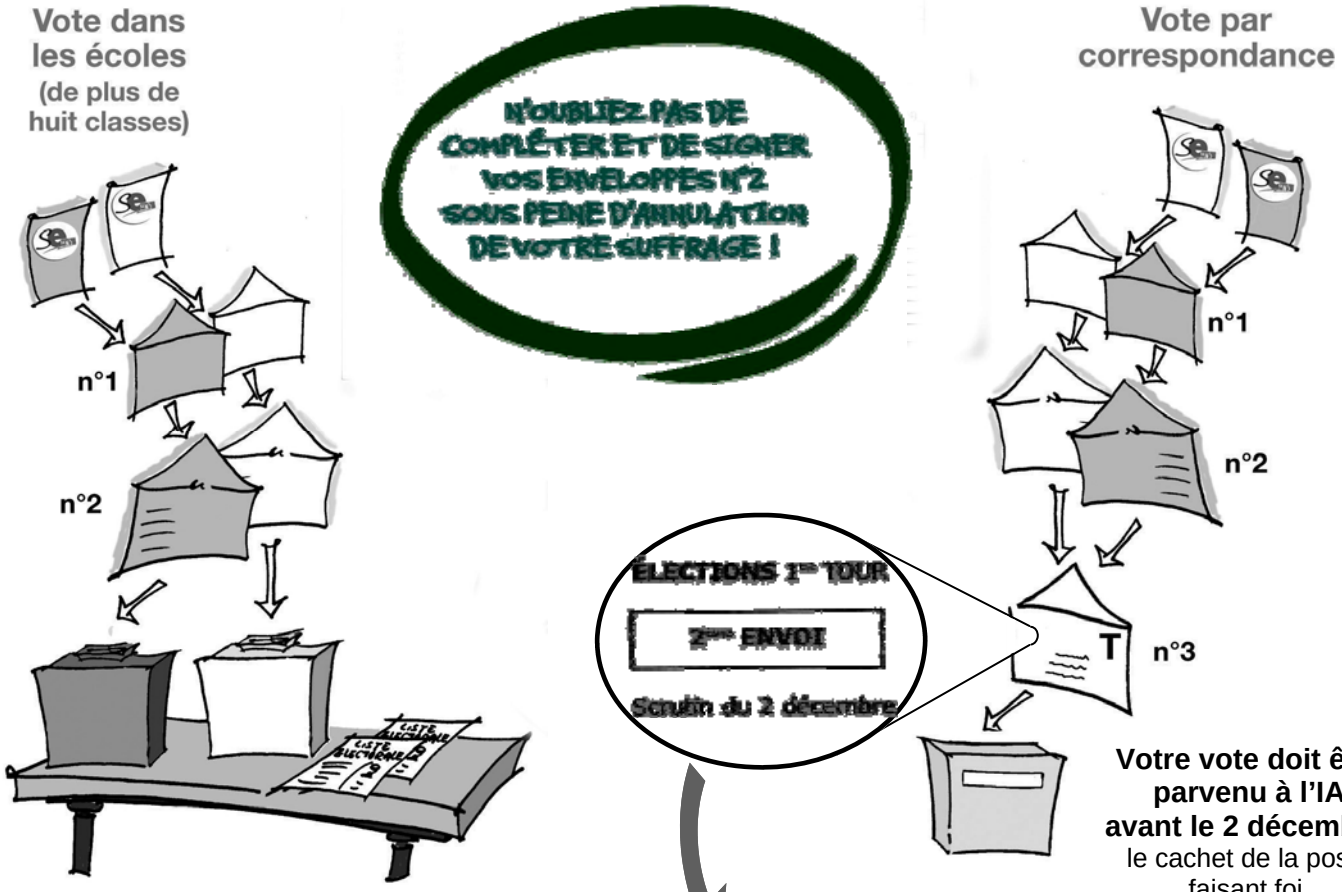


**Les collègues absents le 2 décembre 2008 de leur école ( congé maladie, congé maternité…) devront faire parvenir leur vote à leur école avant le 2 décembre 15h .**

**Votre vote doit être parvenu à l'IA avant le 2 décembre,** le cachet de la poste faisant foi.

Attention, l'administration a adressé à certains un premier matériel de vote dont le bulletin du SE-UNSA était erroné.

**Vous devez donc obligatoirement voter avec le second matériel (enveloppe et bulletin), marqué « 2ème envoi », qui vous a été envoyé la première semaine de novembre, faute de quoi votre vote sera nul.**

# Préparation à l'entretien «liste d'aptitude à la direction d'école»

Pour la 14ème année consécutive, le Syndicat des Enseignants SE-UNSA, dans le souci permanent d'être une structure d'aide aux collègues, organise une journée de préparation à l'entretien préalable à l'inscription sur la liste d'aptitude à la direction d'école.

Cette journée se tiendra :

**À l'école élémentaire Willy Brandt,**
**9 rue de Dublin (près du collège)**
**La Clef de St Pierre**
**78990 ELANCOURT**
**Le Mercredi 26 novembre 2008**
**de 9 heures à 16 heures (maxi)**

Le numéro de l'école est le 01 30 68 19 43 (à n'utiliser que le mercredi 26 novembre)

Le **programme** de la journée :

- Législation
- Rôles (social, administratif, d'animation) et responsabilités du directeur
- Connaissance du système éducatif
- Pédagogie du projet
- Dispositifs divers, dont l'ASH…
- CAPD, CTP, CDEN : rôles et compétences
- L'entretien
- Exigences de la commission

Le déjeuner sera pris sur place, à la charge des participants.

Cette journée de préparation est ouverte à toutes et tous, syndiqué(e)s ou non.
Pour vous **inscrire**, trois possibilités :

- renvoyer le coupon ci-dessous par courrier ou par fax
- téléphoner au 01.39.44.95.25 ou au numéro « spécial syndiqués »
- s'inscrire par mail à 78@se-unsa.org

Elle sera animée par des directeurs et des enseignants de maternelle, d'élémentaire, de l'ASH et par des délégués du personnel.

Cette réunion est ouverte à tous, adhérents ou non.

Un dossier sera distribué aux participants à l'issue de cette journée (gratuit pour les adhérents et participation de 10€ pour les non-syndiqués – déductibles du montant d'une adhésion).

**A adresser à :**
SE-UNSA 78
BP 28
78041 GUYANCOURT CEDEX
ou par fax au : 01.39.44.97.76

**Je m'inscris à la journée de préparation à l'entretien préalable à l'inscription sur la liste d'aptitude à la direction d'école qui se tiendra le 26 novembre 2008**

NOM : …… Prénom :……..

École : …… Ville : ……..

Adresse personnelle : ……

……

Code postal :…… Ville : …….. ……..

Tél. fixe : …… Tél. portable : ……

E-mail : ……